

Commission pour la formation post-graduée et continue (CFPC)

Christine Aebi, Bienne

Traduction: Rudolf Schlaepfer, La Chaux-de-Fonds

Pendant l'année écoulée, la Commission pour la formation post-graduée et continue (CFPC) a siégé six fois.

Le 31 août 2006 a eu lieu la première séance du comité. À cette occasion, ont été adoptés les nouveaux statuts et le nouveau règlement de la CFPC, alors que les séances précédentes étaient consacrées en grande partie à la réforme des structures décidée en 2005. Le comité est donc avec effet immédiat l'organe directeur concernant toutes les questions de formation post-graduée et continue.

Suite à l'accréditation des 44 programmes de **formation post-graduée** en mai 2005 et à la demande du Département fédéral de l'intérieur d'intégrer dans tous les programmes l'éthique et l'économie de santé, après de multiples séances, un groupe de travail créé ad hoc a élaboré des propositions sur le mode d'introduction de ces matières. Le groupe de travail a clairement décidé de confier la formulation à chaque société de discipline médicale, les exigences pouvant varier selon la spécialité. Ont été révisés les programmes de formation post-graduée en médecine générale, en médecine physique et réhabilitation, en pharmacologie clinique et toxicologie ainsi qu'en cardiologie.

La CFPC porte un intérêt particulier à la qualité des établissements de formation post-graduée. L'évaluation de ces établissements par les médecins en formation, effectuée chaque année à l'aide de questionnaires standardisés, donne des indications sur les possibilités d'adaptation aux nouvelles conditions. Ici aussi, la flexibilité est primordiale. La plupart des responsables de ces établissements voient dans les résultats de ces enquêtes une chance de percevoir leur service avec un regard autre que le leur et d'en améliorer la qualité. Les visites sont perçues également dans ce sens (un établissement de formation post-graduée pédiatrique a été visité en 2006):

un feed-back nécessaire qui permet de fournir à nos jeunes médecins les meilleures connaissances possibles pour réussir dans leur profession et pour accomplir des prestations de haute qualité.

Les programmes de formation complémentaire en pratique du laboratoire au cabinet médical (CMPR), en homéopathie, en thérapie neurale et en anthroposophie ont été révisés. De nouveaux programmes de formation complémentaire sont en création, entre autres en traitement interventionnel de la douleur; dans ces cas, la tâche du comité de la CFPC consiste à chercher une solution avec des sociétés qui parfois bloquent le processus. Deux nouveaux curriculum de formation approfondie ont été créés, en chirurgie de la main et en neuropathologie.

Les travaux dans le cadre de la **formation continue** concernaient surtout les directives de l'ASSM «Collaboration corps médical - industrie», les questions relatives aux tarifs de la formation continue (un serpent de mer) ainsi que la révision des programmes de formation continue en gynécologie et obstétrique, en génétique médicale, en prévention et santé publique ainsi qu'en urologie.

Au regard de la courte durée de la formation post-graduée, la formation continue prend de plus en plus d'importance. D'autre part, la demi-vie toujours plus courte du savoir et les progrès vertigineux de la médecine nous imposent un apprentissage au long cours.

La FMH, et particulièrement la CFPC, se considère le garant d'une formation post-graduée et continue des médecins suisses de haut niveau et a pour but le maintien d'une relève médicale optimale pour notre pays.